

ECOLE ET CITOYENNETE

I. Historique de la citoyenneté

1. Dans la Grèce antique

La notion de citoyenneté apparaît dans la Grèce antique.

Le citoyen est alors l'homme libre qui se distingue du barbare. Les citoyens Grecs sont égaux par rapport à la loi. La notion de citoyenneté est une notion ethnique : il faut être né citoyen de père en fils. Les femmes, les enfants et les métèques en sont exclus.

La citoyenneté est liée à un territoire, à un pouvoir.

2. Sous l'empire romain

La dimension politique est introduite à la notion de citoyenneté. Les femmes, les enfants et les esclaves en sont exclus. La notion de citoyenneté passe d'une notion ethnique à une notion politique.

3. Au Moyen Age

La notion de citoyenneté disparaît au Moyen Age.

C'est à la fin du Moyen Age qu'elle va se répandre à nouveau grâce au mouvement des communes dans lesquelles des parlements vont être créés.

4. La Révolution

La Révolution française remet la citoyenneté à l'honneur avec la Déclaration de droits de l'homme et du citoyen (mais les femmes en sont exclues). Très vite, le statut de citoyen est lié à la possession de la nationalité française.

Cependant, tout citoyen ne peut pas voter et se faire élire. La distinction se fait en fonction du montant des impôts. Cette conception restreinte disparaîtra avec le suffrage universel instauré en 1848, sauf pour les femmes qui n'auront le droit de vote qu'en 1944.

A l'école, c'est avec la Révolution Française que la notion de citoyenneté apparaît. Le pouvoir politique utilise alors l'école comme moyen d'influer sur les consciences. C'est le cas, par exemple, de l'éducation des enfants protestants dans les écoles catholiques. Pour contrer cela, ces enfants vont investir des écoles créées au fond des bois : c'est ce qui va devenir « l'école buissonnière ».

Il existe alors deux courants disant que l'école ne doit pas éduquer mais seulement dispenser des savoirs alors que l'éducation proprement dite revient aux parents (Condorcet, dans les 5 mémoires sur l'Instruction publique).

Pendant la Convention, on affirme qu'il ne doit être dispensé qu'un enseignement des connaissances rigoureusement nécessaires aux citoyens. Les personnes chargées de cet enseignement s'appelleront les Instituteurs.

5. Napoléon

En instituant le lycée le 1^{er} mai 1802, il aura le souci de former une élite capable d'administrer un Etat moderne. C'est avec la création des Universités Impériales qu'on tend à former des citoyens attachés à leur patrie, à leur famille.

L'enseignement secondaire va devenir un garant de la stabilité politique car il est totalement dévoué à l'Etat. L'enseignement primaire (avec Guizot qui crée l'école communale) fait passer l'instruction des mains des paroisses à celles des communes.

6. Pendant la III^{ème} république

Les républicains vont réinvestir ce projet mais vont étendre cette préoccupation à la population féminine : l'école devient obligatoire pour les garçons comme pour les filles. Elle devient également gratuite.

7. Pendant le régime de Vichy

Peu à peu, on voit apparaître l'idée de l'école unique. L'objectif de cette école est d'effacer les différences de milieux sociaux. Pour tous les grands réformateurs, l'école a toujours une mission politique et non pédagogique. Le pédagogique est au service du politique. L'école française est politique dans son histoire : elle a pour objectif d'arracher l'enfant à son origine, à son milieu social.

8. A partir de la réforme républicaine

Il y a une leçon d'éducation morale et civique tous les matins. Celle-ci va disparaître sous la IV^{ème} république car elle semble désuète.

En 1985, Jean-Pierre Chevènement va la faire réapparaître en la fondant sur des valeurs morales. Certains tentent de distinguer la morale du ressort de la famille, de l'éducation civique dépendant de l'école. L'école doit rester neutre et ne pas faire de morale.

Pour Elisabeth Badinter¹ ou Alain Finkelkraut², l'école doit dispenser uniquement les savoirs. Mais les enseignants se trouvent devant la nécessité d'éduquer. La morale (le bien, le mal) se distingue du droit (ce qui est permis et ce qui ne l'est pas). La société tient car moralement je décide d'obéir à ces règles, à ces règles. Il y a une place à l'école pour une éducation à la loi et à la morale.

II. La notion de citoyenneté

1. La citoyenneté

La citoyenneté se définit par l'appartenance à une communauté. Devenir citoyen, c'est se créer une identité par le partage et le respect de valeurs, valeurs de la République dans notre système de démocratie.

La citoyenneté est d'abord politique. On peut dire que c'est la capacité à être membre d'une communauté politique et, à ce titre, à participer à la prise de décisions. Ces décisions sont celles qui concernent la vie en société.

A côté de cette citoyenneté politique, F. Audigier³ propose deux autres formes de citoyenneté : la citoyenneté sociale pour les droits qui ne sont pas liés à la nationalité (droits économiques, droit à la santé, droit à l'éducation) et la citoyenneté civile qui renvoie aux libertés attachées à la personne (liberté de pensée, de communication, d'information, ...).

La limite de ces libertés renvoie à la liberté des autres, et le respect des droits se fait dans le cadre des limites conférées par la loi, les sanctions en étant le corollaire.

2. Qu'est-ce qu'un citoyen ?

Il n'existe pas de définition juridique de la citoyenneté. Par contre, il existe des droits civiques et des droits de nationalité.

Le terme de citoyen comprend :

- le statut d'égalité en droit de membres d'une même communauté politique ;
- la jouissance individuelle de droits civils ;
- la participation à la décision politique ;
- la connaissance de ses droits et de ses devoirs ;

¹ Elisabeth Badinter est agrégée de philosophie.

² Alain Finkelkraut est philosophe.

³ F. Audigier, L'éducation à la citoyenneté, 1999, INRP.

- la liberté de penser dans l'exercice du jugement pour se défendre contre toute dépendance, et pouvoir déléguer sa souveraineté sans se soumettre ou s'en remettre avec une aveugle confiance aux plus éclairés.

Dès la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen⁴, la définition du citoyen inclut son appartenance à la nation. Une nation qui a comme idéal d'homme un citoyen libre et « éclairé » doit à ses enfants une instruction qui ne soit pas de stricte conformation, mais qui les élève.

Hannah ARENDT, en 1947, propose une alternative. Ces droits de l'homme ne sont qu'une construction humaine. L'idée d'humanité fonde des droits pour l'homme. C'est une construction historique. Les droits de l'homme sont une abstraction voire une illusion tant qu'on ne trouve pas une structure pour les garantir. Cette structure doit être l'Etat.

3. Les droits et devoirs du citoyen

La citoyenneté s'exerce au travers d'un certain nombre de droits et de devoirs.

Chaque citoyen, au-delà de toutes les différences qu'il peut avoir avec les autres citoyens, dispose des mêmes droits et devoirs que tous les autres citoyens. Il est appelé à exercer concrètement ses droits.

La Nation se veut intégratrice de ses membres. Elle transcende donc tous les particularismes au nom de valeurs universelles (égalité, démocratie, liberté).

Les citoyens sont donc des hommes de droits et de devoirs. Le problème est que dans la déclaration des Droits de l'Homme, il n'y a ni droits ni devoirs clairement énoncés. On doit garantir les citoyens contre un retour de la tyrannie. C'est donc l'Etat qui doit assurer la liberté des citoyens.

4. La liberté individuelle

- La liberté individuelle, c'est la liberté de plein droit d'être un individu.

Lorsque l'identité d'un être humain est définie par ce dont il vient, ses ascendances, ses appartenances (communautaires, religieuses, sociales, familiales), lorsqu'il est sommé de s'y conformer et modelé éducativement pour le faire, il n'y a pas de liberté individuelle de plein droit.

⁴ Articles 3 et 6. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme fait de cette appartenance un droit.

- Cette liberté est liée au statut de citoyen.

En tant que citoyen, chacun doit recevoir une instruction orientée vers l'éducation de la raison et l'exercice du jugement. C'est le libre exercice du jugement, en tant que droit⁵, qui est la condition de la liberté individuelle.

5. Individualité et citoyenneté

La citoyenneté comporte trois niveaux d'intégration de l'individu :

- L'intégration à la communauté culturelle et historique.

Les références se trouveraient dans les traditions du passé, la culture comme façon de vivre et de penser. L'Etat apparaît alors comme l'incarnation de cette idée nationale dont il serait le défenseur. On serait donc citoyen par adhésion à cette culture.

L'unité présumée de cette culture est très contestable. Ce qui fait la communauté, ce n'est pas une identité originelle. C'est une longue histoire composite. L'intégration doit être ici celle d'une citoyenneté ouverte à sa propre complexité historique et à la diversité des cultures.

- L'intégration à la communauté politique.

La communauté politique semble n'être qu'une communauté de fait, rassemblant des individus dont les origines et les habitudes diffèrent, chapeauter d'un Etat perçu comme un pouvoir extérieur et subi, imposé aux individus ou aux communautés.

Comment faire comprendre que l'Etat est l'affaire de tous, qu'il est la forme d'organisation que la communauté se donne en démocratie ?

- L'intégration à la communauté sociale.

Restent alors deux pôles : l'individu, et la vie sociale dans laquelle il est pris comme travailleur, comme habitant, producteur, consommateur, ..., selon des rapports quotidiens de travail et d'échanges, des relations de proximité.

C'est bien dans cette communauté-là que la plupart d'entre nous s'intègrent.

Il est clair que l'éducation civique doit prendre ensemble les trois niveaux d'intégration d'une pleine citoyenneté.

⁵ Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, article 11.

6. La citoyenneté en France

Etre citoyen, c'est la possibilité d'être mobilisé pour la défense nationale. Mais ce n'est pas le fait d'avoir la nationalité française. Le problème est complexe car le seul texte de référence n'est pas juridique : il s'agit de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (26 août 1789). C'est une notion politique. La communauté des citoyens est la nation française.

En France, il existe des droits inaliénables qui sont la propriété, la sûreté, la sécurité et la résistance à l'oppression.

Une enquête menée auprès des jeunes de 15 à 24 ans sur les valeurs qu'ils considèrent les plus importantes fait apparaître l'évolution suivante :

- En 1984, les 3 premiers résultats étaient :
 - Amitié
 - Famille
 - Amour
- En 1996, les 4 premiers résultats étaient :
 - Amitié
 - Famille
 - Droits de l'homme
 - Amour
- En fin de liste, on trouve
 - la religion
 - la République
 - la patrie
 - et finalement la politique

Pour les jeunes, les droits de l'homme sont des droits naturels totalement distincts de la politique qui semble à leurs yeux une pratique peu honorable. Le problème est que ces mêmes droits de l'homme sont issus d'un engagement politique.

III. La citoyenneté à l'école

1. Les textes officiels

De nombreux textes officiels portent sur l'importance de cet enseignement dont la place s'est renforcée au cours du temps.

- Loi d'orientation de 1989 : « Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre (...) d'exercer sa citoyenneté. »
- Le rappel d'une attitude citoyenne se retrouve dans une circulaire aux chefs d'établissements du 20 septembre 1994 à propos de l'interdiction de signes religieux ostentatoires : « La Nation n'est pas seulement un ensemble de citoyens détenteurs de droits individuels (...). Cet idéal laïque et national est la substance même de l'école de la République et le fondement du devoir d'éducation civique qui est le sien ».
- En 1995, les programmes de l'école primaire comportent l'éducation civique (connaissance des institutions, de leur fonctionnement, de la vie démocratique) et l'apprentissage de la vie sociale qui sera abordée dans toutes les disciplines sous la rubrique des compétences transversales (règles de vie, prise de conscience de sa vie de citoyen, respect de l'environnement, éducation à la santé, à la consommation, à la sécurité).
- La mise en place des initiatives citoyennes (BO n° 40 du 13 novembre 1997) a pour objectif de favoriser une mise en pratique de l'apprentissage de la citoyenneté et de la civilité. Plusieurs rubriques sont présentées : apprendre à vivre ensemble (morale civique), à devenir citoyen (valeurs de la démocratie), à s'insérer dans la vie active, à lutter contre l'incivisme (politesse, tolérance, ...), apprendre les droits et devoirs de chacun. Ces apprentissages passent par la maîtrise des langages dans la mesure où leur non-maîtrise nourrit un sentiment d'exclusion et ouvre la voie à l'agressivité et la violence.
- Le BO n° 29 du 16 juillet 1998 rappelle que l'enseignement de l'éducation civique est obligatoire à l'école primaire et au collège et que les différentes disciplines développent l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté : « L'éducation civique à l'école connaît de profondes évolutions répondant aux attentes de la société. Elle ne peut plus se limiter à une simple instruction (présentation des institutions) ou à quelques pratiques élémentaires répondant aux obligations administratives (élections des délégués). Elle doit explicitement prendre en charge l'éducation aux valeurs universelles des droits de l'homme, de la démocratie et de la République. »

- La consultation nationale de 1999 donne à l'éducation civique l'objectif principal de « revaloriser la civilité » dans trois dimensions :
 - donner aux enfants les repères qui leur permettent de savoir comment se comporter avec autrui ;
 - amener les élèves à mesurer l'intérêt des projets collectifs et à s'y investir ;
 - éclairer par ces activités une première approche de l'organisation politique et judiciaire de notre pays.
- Le BO spécial n° 7 du 26 août 1999 définit les grands objectifs à atteindre dans le domaine de la citoyenneté, justifie le choix des connaissances et des concepts-clés, propose des pistes de travail, détaille des étapes et des principes de progression pour les cycles 2 et 3 (les droits de l'homme et ce qu'ils signifient, le suffrage universel, le pouvoir politique exécutif, la justice, ...) : « L'un des objectifs principaux de l'éducation civique est de revaloriser la civilité (dans ses manifestations concrètes) et la politique (au sens élevé du terme). Elle est particulièrement nécessaire dans les périodes où ces formes du lien social semblent ne plus aller de soi ni suffire par elles-mêmes à inspirer le respect : écoles gagnées par la violence ; désaccords persistants sur la bonne manière d'exercer l'autorité ; apparente désaffection pour ce qui touche l'intérêt général ou la conduite des affaires publiques. »

Ce texte souligne la nécessité de faire face aux violences et explicite les rapports entre l'autorité et la sanction : « Tout au long des cycles 2 et 3, les principaux thèmes étudiés offrent l'occasion de traiter des diverses formes de violences que les idéaux, institutions ou services évoqués aident à contenir : les règles de civilité, l'autorité et la sanction, les institutions politiques, la justice sont autant de moyens de résister aux violences illégitimes ou de pacifier les conflits. »

- Dans les nouveaux programmes de 2002⁶, la nouveauté consiste à inclure dans les horaires disciplinaires 30 min de débats hebdomadaires à partir du cycle 2. Ces débats consistent à aider à la construction de la personnalité des élèves, à les responsabiliser dans leur rôle de citoyen et à passer de l'examen de cas singuliers à une réflexion élargie à la nation et à l'Europe. L'objectif est de renforcer les acquis du cycle 1 dans le domaine du vivre ensemble, mais aussi conduire une réflexion sur les problèmes de la vie sociale, sur la connaissance des institutions et de leur fonctionnement, sur les droits et devoirs de chacun, ... Toutes les disciplines sont concernées par ces apprentissages et en moyenne, une heure par semaine doit y être consacrée.

⁶ Les programmes de 2002 sont détaillés dans le chapitre « L'éducation civique à l'école – Les programmes ».

Ces textes montrent à quel point ce problème de la citoyenneté occupe une part importante dans les objectifs prioritaires de l'Education Nationale. Ils reflètent sans doute les préoccupations actuelles rencontrées dans et hors de l'école, ils montrent le lien entre la maîtrise des langages, la violence et la notion de citoyenneté. Les réponses apportées par l'institution se situent sur l'axe des programmes et recommandations. Des structures se sont également développées au sein de l'école pour introduire, dans les pratiques au quotidien, des fonctionnements démocratiques sensés conduire les élèves à une appropriation des valeurs indispensables pour vivre dans la société démocratique qui est la nôtre.

2. Les structures

A l'école primaire, les structures en place sont bien évidemment adaptées à l'âge des élèves. Le souci d'éducation citoyenne est présent dès la maternelle au travers notamment des règles de vie.

Au sein de la classe, on peut relever comme supports de réflexion les 30 minutes hebdomadaires, les débats, institutionnalisés par les programmes de 2002, mais aussi la pratique des « Conseils » et du « Quoi de neuf ? » , l'élaboration des règles de vie de la classe avec les élèves, l'analyse du règlement intérieur de l'école, dès le cycle 2, la gestion de la coopérative de la classe, l'organisation des conseils des élèves pour résoudre des problèmes collectifs de vie dans l'école.

Depuis quelques années le désir d'initier les élèves à l'exercice de la démocratie se traduit par la création et des conseils municipaux d'enfants et du parlement des enfants.

3. Les valeurs

L'éducation à la citoyenneté recouvre deux dimensions :

- l'éducation civique qui consiste à faire acquérir aux élèves la connaissance des institutions et de leur fonctionnement ;
- l'éducation au civisme qui se préoccupe plus particulièrement de diffuser des valeurs de la République, des valeurs morales considérées comme « universelles » (justice, équité, solidarité, tolérance) ainsi que les codes sociaux rattachés à notre culture (comme les règles de politesse).

Cependant, il faut constater l'évolution du code des valeurs au sein du tissu social, évolution qui peut entrer en conflit avec les valeurs promues par l'école. L'individualisme se développe, la consommation est devenue une valeur, le consumérisme triomphe. Au sein de l'école, la disparition des rituels marque l'intrusion des nouveaux codes sociaux.

Le problème croissant des violences et incivilités se focalise sur l'école, lieu d'apprentissage de valeurs et codes sociaux. Deux choix sont possibles face à ces désordres : soit une reprise en main par un renforcement de la répression (plus de sanctions, plus de police, plus de surveillance), soit le renforcement des missions éducatives de l'école (apprendre à vivre ensemble, à être responsable).

Ainsi, l'école se trouve dans une position délicate qui consiste à diffuser des valeurs parfois en contradiction avec celles que les élèves rencontrent dans leur environnement social proche mais aussi lointain (penser aux problèmes posés par la construction de l'Europe ou par le phénomène de mondialisation).

IV. Exemple de pédagogie de la citoyenneté dans les conseils d'enfants et de jeunes

1. La notion de citoyenneté et ses finalités

La notion de citoyenneté suppose une volonté commune de construire ensemble ainsi qu'un projet de vie partagé par tous. Elle renvoie à un contrat social qui réfère l'ensemble des citoyens.

Le contrat se fonde sur l'adhésion du plus grand nombre à certaines valeurs : intérêt général, respect de l'Autre et de sa différence, responsabilité du citoyen.

2. Objectif éducatif et objectifs pédagogiques

L'école et les conseils ont pour objectif éducatif commun de former de futurs citoyens.

L'éducation à la citoyenneté vise à donner les moyens et les connaissances pour comprendre le monde et agir sur lui. L'école prépare à l'exercice de la citoyenneté. Les conseils offrent en plus la possibilité de mettre en pratique sa citoyenneté.

3. Méthodes d'apprentissage et outils

La pédagogie dans les conseils s'élabore sur le principe de l'action et de l'interaction entre les jeunes. La méthode vise à susciter la participation. Elle s'attache ensuite à aider les jeunes à prendre conscience qu'ils sont des citoyens actifs. Les outils utilisés sont :

- Le jeu

Le jeu est un facteur de socialisation. Il permet l'apprentissage de la vie collective par la normalisation, l'acceptation de règles de vie commune, la structuration d'un groupe et la distribution des rôles.

- Le projet émanant des jeunes

Le projet permet :

- l'apprentissage de la prise de parole et de l'argumentation
- le débat

Les jeunes font l'apprentissage de l'écoute, du respect de la parole de l'autre et du principe de l'égalité de parole.

- l'apprentissage du fonctionnement démocratique.

V. Quelques définitions autour de la citoyenneté

- Droit

Le droit désigne à la fois :

- ce qui est permis (sens courant). Par exemple, le droit de sortir ;
- ce qui est permis dans le cadre de la loi ou d'un règlement. Par exemple, le droit de stationner à un endroit ;
- ce qui est exigible. Par exemple, le droit à l'éducation ;
- ce qui est reconnu à tout citoyen et constitue les fondements de la démocratie. Par exemple, le droit de vote ;
- l'ensemble des règles en vigueur dans un Etat.

- Règle

Une règle formule ce qui permis et ce qui est défendu. Par exemple, une règle en vigueur dans un établissement.

- Loi

Une loi est une disposition prise par le pouvoir législatif. Elle s'impose à tous les citoyens à la suite d'un vote.

- Solidarité

Elle désigne à la fois :

- la dépendance réciproque. Par exemple, les économies sont solidaires ;
- la relation d'entraide qui a été instituée. Par exemple, la sécurité sociale ;
- la relation d'entraide qui fait appel au bon vouloir des personnes.

- République

La république est une forme de gouvernement. Une république est démocratique si elle reconnaît que la souveraineté appartient à l'ensemble des citoyens. Toute démocratie ne prend pas la forme d'une république.